

Un autre compte rendu de l'AG du réseau des Amap Midi Pyrénées du 17/05/2009

La trame a été écrite par les membres présents de l'Amap des Cassagnous , reprise et remaniée par des membres du précédent CA du Réseau.

Nous avons souhaité par ce compte-rendu vous faire part de notre point de vue. Nous nous excusons de vous le faire parvenir si tard, mais il a été difficile à finaliser.

1 – Rapport moral de la Présidente Annie Weidknet

a) Rappel historique :

- 2003 création de la 1ère AMAP en Midi-Pyrénées
- 2004 création du réseau
- 2005 mise en place de la cotisation
- 2006 création de 20 Amaps
- 2007 possibilité d'un local et de salariés à temps partiel grâce aux cotisations
- 2008 l'AG change ses statuts notamment en se dotant d'un CA composé paritairement de producteurs et de mangeurs (20 à 30 membres).

Ce rapport « historico-moral » a permis à la présidente d'évoquer, selon son point de vue, les conflits et "attaques" dont le bureau a fait l'objet. Les adhérents, peu ou pas au fait de ces évènements, ne pouvaient se faire une opinion là-dessus. Ils n'ont eu que la parole de la présidente pour cela. Les personnes visées par ces affirmations n'ont pas pu prendre la parole pour s'en expliquer ou s'en défendre.

b) rappel des spécificités du réseau MP

– L'essaimage (création de nouvelles AMAPs) se fait par les pairs et c'est autant aux producteurs qu'aux consommateurs qu'incombe cette tâche.

Actuellement, l'essaimage tourne au ralenti, faute d'une transmission correcte de l'information, ne permettant pas une mobilisation efficace des forces bénévoles . Pendant ce temps là, les demandes de producteurs s'accumulent ... Les derniers mois de malaise au sein de l'association ont considérablement perturbé ce travail d'essaimage, mission première du réseau.

– Ré-affirmation de l'indépendance du réseau Amap par rapport aux autres réseaux et institutions agricoles.

– Démonstration que les fermes en Amap sont viables, à condition que leur accompagnement soit assuré dès le départ par un binôme « parrain » mangeur-producteur expérimenté.

c) Rayonnement du réseau selon 2 principes

– Ne pas se disperser

– Se préserver de toute récupération

Peut-on parler de rayonnement à partir de tels principes?

d) Les difficultés depuis fin 2008

– Position difficile de Delphine Garapon, cofondatrice du réseau et salariée depuis l'automne 2007. Elle est également membre du CA et tire la sonnette d'alarme depuis le début de l'année 2009. L'exercice de son salariat l'a amenée à souhaiter un autre mode de fonctionnement au sein du réseau, changements qu'elle estime nécessaires au vu de la taille croissante du réseau.

D'autres administrateurs partageant la même analyse, une discussion aurait dû s'engager au sein du CA, de manière démocratique. Au lieu de cela, conflits et prérogatives personnels ont pris le dessus, empêchant tout partage de réflexions.

Lors de la réunion de CA du 5 avril 09, certains administrateurs ont émis, en fin de réunion, l'idée de demander la démission du bureau ... Cette "tentative de prise de pouvoir par la force", c'est ainsi qu'a été qualifié ce désir de changement, en est resté là : en effet il était assez tard, midi était dépassé, les gens avaient faim, le bureau est resté inchangé.

Avec l'approche de l'AG, le CA s'est retrouvé divisé, entraînant chaque camp à présenter son propre projet dans un contexte chaotique. Une cascade de démissions s'en est suivie, privant ce CA soit de producteurs avertis et extrêmement expérimentés, soit de mangeurs avisés et pourtant bien engagés dans leur bénévolat.

Au final, Delphine Garapon a souhaité clore définitivement son contrat de travail de coordinatrice. Trois membres du CA ont alors été mandaté pour l'étude d'une rupture conventionnelle dudit contrat. La rupture conventionnelle de contrat, formule récente, est la plus appropriée à la sauvegarde des avantages des deux parties.

- Il est à déplorer qu'au cours de l'AG, le poste de salarié assumé par Delphine Garapon ait été présenté aux adhérents comme une nécessité pour elle et pas pour le réseau...

e) Quelques remarques en vrac

– Le réseau ne saurait accepter, dans une Amap, un producteur pratiquant le travail au noir ... Cette remarque doit être explicitée, car elle a soulevé des divergences d'opinion tout au long de l'année, et fait encore débat aujourd'hui. Le "producteur référent" à cette époque, s'est trouvé en porte-à-faux entre son expertise et le positionnement de la présidente. C'est le traitement humain de cette candidature qui pose problème, au delà de l'acceptation ou non par le réseau du "producteur candidat".

– Avant de se présenter au CA, il convient de pratiquer les Amaps depuis longtemps.

– Proposition d'une clause supplémentaire au RI : tout membre du CA ne peut être salarié du réseau que 5 ans (minimum) après la fin de son mandat

– Mme Weidknet présente une caricature grossière et erronée de l'autre projet en le réduisant à une professionnalisation de l'essaimage financée par des subventions qui mettraient le réseau en danger. En opposition avec la continuité qu'elle prône, c'est à dire : zéro subvention les ressources étant assurées par des cotisations croissantes car les amaps elles-mêmes se multiplient.

2 – Rapport d'activités 2008 de la secrétaire Mme Poitou

- Fort accroissement du nombre d'amaps en 2007, certaines, plus fragiles, impliquent la nécessité d'attention et d'un réel suivi.
- Mise au point d'un référentiel de cultures pour la création d'amaps légumes : ce travail n'est pas encore finalisé. Il est actuellement en panne, faute de mobilisation bénévole, et cet état de choses risque encore de durer, au vu du départ de nombreuses personnes ressource suite à leur désaccord avec la gestion actuelle du réseau, imposée par le bureau.
- Multiplication des amaps à branches
- Création d'un guide de l'essaimage
- Rédaction des « Brèves » d'été et d'automne
- Recherches de moyens complémentaires dans le cadre de projets spécifiques: le conseil général a subventionné le site, une autre demande auprès du conseil régional est toujours en attente de réponse. Nous disions donc : pas de recours aux subventions?
- Représentation extérieure : présence sur des manifestations, projections, débats; des tenues de stand (marché convivial de Noël, place Arnaud Bernard, Développement durable, place du Capitole et d'autres, ont été des occasions non seulement d'informer et de sensibiliser le public toulousain au concept amap mais aussi de permettre rencontres et échanges, entre eux, des amapiens bénévoles ayant répondu présents pour tenir ces stands.
- Bilan élevage : problème de la fièvre catarrhale.
- Bilan tempête : le CA s'est enquis des dégâts auprès des divers producteurs. Il a aussi manqué une majeure communication "inter-amap" qui aurait pu créer des solidarités rapides et concrètes.

3 – Rapport financier

Mr Lherbier, co- trésorier bénévole, présente Mr. Delboy, l'expert- comptable à qui incombe désormais la vérification des comptes.

La projection du rapport sur écran est difficilement lisible.

Des participants font état de ne pas avoir reçu ce rapport financier, ni le rapport moral, avant l'AG. Cette lacune aurait suffi à invalider l'AG.

Malgré les protestations des uns et des autres, cette demande n'a pas été formulée.

4 – Séance de questions avant les votes des rapports

- Quelle est la part du salariat et du bénévolat dans la réalisation du référentiel des cultures ? Impossible de répondre.
- Si l'essaimage est le coeur des AMAPs, n'est il pas envisageable qu'il soit réalisé par un salarié ? Il faut avoir vécu l'aventure AMAP pour pouvoir la transmettre. Le rôle du poste salarié est précisément de coordonner l'essaimage. Celui-ci ne peut être assuré par une seule personne, salariée ou non.

– Comment ramener les comptes à flot en 2009 ?

Abandon de la demande de subvention au conseil régional car ça traîne. Pas d'autre réponse.

– Pourquoi les adhérents n'ont-ils pas eu le rapport d'activité 2008 qui leur avait été promis?

Certains correspondants s'en sont même inquiétés et l'ont réclamé. Problèmes d'envoi par mail? Défaut de transmission?

– Débat houleux sur le terme de « formation » des producteurs en AMAP, trop connoté professionnel semble-t-il. On préfère celui d'accompagnement ... Pourtant ce débat a été amené par un tout jeune producteur en Amap, ayant suivi une formation "en bon et due forme" et qui grâce à un stage auprès d'un des producteurs expérimentés du réseau, avoue avoir découvert avec lui la réalité d'une profession si exigeante.

– Un producteur rappelle l'intérêt crucial du référentiel des cultures qui aurait pu être approfondi et finalisé si le mi-temps salarial producteur avait été maintenu.

5 – vote du quitus financier :

17 % contre, 16 % abstention, 55 % pour.

Débat sur la mise au vote des autres rapports : réponse de l'équipe en poste: ça ne s'est jamais fait. Pourtant, l'ordre du jour de la convocation mentionne : « vote des rapports ». Conclusion, au final, pas de vote...

6 – perspectives 2009 : Seront présentés un projet et 2 règlements intérieurs.

Le "président de séance" a tout d'abord annoncé qu'il y avait un projet "Perspectives 2009" du "groupe Annie" et seulement la "Lettre aux Adhérents" de la part de l'autre groupe, baptisé derechef "groupe de Pierre".

Les intentions du « groupe adverse » ont été d'emblée présentées selon le seul point de vue d'Annie, et réduit à une recherche effrénée de subventions, ainsi qu'à un recours exubérant de salariat, notamment dans le cadre de l'essaimage. Les mots « professionnalisation, formation et salariat » ont largement été utilisés, orientant ainsi l'opinion de l'assistance, galvaudant et discréditant les intentions de ce groupe présenté comme "adverse", le poussant à se justifier au lieu de présenter sereinement sa façon de voir les choses.

Au moment de présenter leur projet, il leur fut difficile d'accéder à l'estrade...

a) Le projet du groupe "adverse" ou groupe "de Pierre"

En préambule, Suzanne Braconnier informe l'assistance d'une volonté de conciliation envers "le groupe Annie" s'étant exprimé début mai et inaboutie par non-réponse des destinataires.

Elle informe également que ce groupe n'est pas dans un état d'esprit "adverse" car sur le fond un réel consensus existe et que c'est surtout sur la forme que des divergences se sont exprimées.

Dans cette optique, mais aussi parce que le temps imparti est si court, ce groupe n'exposera en détail que ses options pour un nouveau règlement intérieur.

- Pierre Besse le présente. Il en résulte différentes nécessités:

- Partage des responsabilités au sein du CA

- Circulation de l'information au sein du CA

- Distinction entre les instances de décision des instances exécutives.
- Pascale Lalot, propose un regard sur l'essaimage : consolidation les amaps existantes, volonté d'une coordination et d'une réflexion autour de l'essaimage
- Séverine Lacombe et Philippe Carbon proposent un regard sur le référentiel production, l'accompagnement des producteurs, les semences et les réflexions sur les pratiques.

En conclusion et dans la hâte, car le président de séance sonne la cloche, ce groupe avertit que cette AG ne peut être conclusive car les adhérents ne partagent pas les informations nécessaires permettant de bien comprendre les enjeux actuels et donc de décider des orientations du réseau.

b) Présentation du projet du bureau sortant

- Une présentation est faite, reprenant le projet adressé par A. Weidknet.
- Suite à la crise actuelle, il est proposé que dans les mois à venir, le réseau se concentre exclusivement sur l'essaimage, laissant pour plus tard les éventuels projets en cours. Ce sont les perspectives 2009 "a minima".
- Nous constatons que le bureau a tous les pouvoirs, tandis que ceux du CA ainsi que son rôle sont très limités.
- Il est fait mention de la nécessaire discipline dans les réunions du CA suite à des réunions récentes où elle faisait défaut.

Vote des perspectives 2009 à minima : 1,78% contre, 24,61% abstentions, 73,61% pour.

7 – Renouveau du CA : le plus intéressant !

Après tirage au sort des sortants, démissions et defections en cascade, il en résulte un CA composé de 11 producteurs, 11 mangeurs et 5 mangeurs « invités permanents » sans droit de vote .

L'expérience de ce premier CA, cuvée 2008, de 30 administrateurs réduit à 12 en dernier lieu, est un signe d'alerte a ne pas négliger.

Il est prévu de tenir l'AG 2009 en temps voulu, c'est à dire à peine bouclé les comptes de l'année; il sera alors encore temps, de réagir à cette difficile situation mise en telle évidence par celle de 2008.

Nous encourageons tous ceux et celles qui se posent des questions, à chercher les informations complémentaires propices à la formulation des enjeux auxquels les amaps peuvent répondre. Il semble que nombre de producteurs soient déçus (et le mot est bien faible au vu de certaines interventions) par les espoirs mis dans le réseau, par l'investissement qu'ils y ont consacré (temps pour réunions, accompagnement de nouveaux producteurs après leurs journées de travail) avec en parallèle un manque flagrant d'écoute. Et pourtant AMAP signifie bien: Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne.

Jeanne Robin et Pascale Lalot pour le groupe d'anciens administrateurs signataires de la «Lettre aux adhérents» :

Administrateurs producteurs élus en 2008 : Stéphane Deudon, Séverine Lascombe (démission en avril 09), Philippe Carbon (démission en avril 09), Philippe Castin, Pierre Besse, Jean-Luc Marcenac (démission en avril 09), Elise Fiedos, Christian Laval, Luce Bouloré.

Administrateurs consommateurs élus en 2008 : Pedro Fievez, Suzanne Braconnier, Damien Dufour, Pascale Lalot, Jeanne Robin, Christel Monnerie